

Cette note a pour but premier d'identifier tous les enjeux importants relatifs aux projets de fusion, censés déboucher sur l'UCLouvain. Aux vues de tous ces enjeux, la Commission Institution n'a pas voulu prendre une position univoque et a préféré laisser le rôle aux conseillers AGL de définir les éléments qu'ils jugent les plus importants et de voter en conséquence.

Il s'agit ici donc bien d'élaguer toutes les considérations plus techniques pour en revenir à un débat d'idées afin que chacun puisse se positionner en fonction de ses opinions propres. Tous les éléments repris ici le sont à titre d'information et n'engagent, ni le conseil AGL, ni tous les membres de la Commission Institution. Le vote doit bien se faire sur les documents fondateurs de l'UCLouvain (disponibles sur aglouvain.be, onglet « fusion ») et non sur cette note.

Les enjeux les plus importants ont été classés en trois catégories et sont, tour à tour, expliqués dans cette note.

Avantages / Opportunités	Inconvénients / Menaces	Inconnues / Incertitudes
<ul style="list-style-type: none"> – Financement de la Cfr incitant aux fusions. – Retour en arrière dans le PDD et scission possible de SSH. – Plus grande institution – meilleure visibilité – Harmonisation des Droits Complémentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> – Perte de démocratie – Cadre européen – Rationalisation des offres d'enseignement – Représentation étudiante 	<ul style="list-style-type: none"> – Evaluation – Risque de non-fusion – Quelle alternative ?

Avantages / Opportunités

Sont repris ici tous les éléments qui seront modifiés favorablement (ou sont pressentis comme tels) dans l'hypothèse où la fusion se produit. Il convient d'être précis et d'analyser, pour chaque élément, si ces évolutions bénéficient à tous les étudiants en communauté française, aux étudiants des quatre universités concernées ou aux étudiants de l'UCL. La ComIn s'accorde sur le principe que les avantages pour les étudiants de groupes plus larges (C.fr. > 4 Universités > UCL) devraient compter en priorité, par rapport aux avantages visant des groupes plus restreints, surtout si ces derniers sont en fait des inconvénients pour les groupes plus larges. Il faut également chercher à savoir si ces avantages sont nécessairement liés à la fusion ou s'ils pourraient être réalisés indépendamment.

➤ **Financement de la Communauté Française incitant aux fusions**

La Communauté française intervient pour 55% dans le budget de l'UCL ! C'est dire si le contexte budgétaire est un élément majeur dans la fusion, dont les conséquences sont parfois connues, mais souvent incertaines (cfr. Incertitudes).

Il s'agit ici principalement de la volonté de la Communauté française de pousser au regroupement des universités (et Hautes-écoles), en faisant jouer ses subsides. Gardons à l'esprit que ceci se fait dans un contexte européen, nous y reviendrons.

Il est utile de rappeler que le financement des universités en Communauté française se fait via une enveloppe fermée commune à toutes les universités et partagée ensuite entre elles. Une partie du partage se fait sur base fixe, mais la plus grande partie (3/4) se fait en fonction du nombre d'étudiants. Malheureusement le montant global de l'enveloppe n'est pas proportionnel au nombre d'étudiants, ce qui pousse les universités à une « chasse à l'étudiant » car si l'une d'entre elles garde le même nombre alors que les autres augmentent, elle perd des financements !

Afin d'inciter aux regroupements, la Communauté française peut accorder des financements « préférentiels » aux universités qui se regroupent ou fusionnent. Actuellement, par exemple, les académies (dont l'académie Louvain) reçoivent certains subsides particuliers. Le meilleur exemple d'avantage financier dans la fusion est que les « nombre-plafonds » d'étudiants seront supprimés. Les nombre-plafonds sont un nombre d'étudiants au-delà duquel tous les étudiants inscrits en plus constituent un groupe dont le coefficient de pondération n'est plus que de 15% par rapport au coefficient de pondération des autres étudiants (en-dessous du nombre plafond). En gros, à partir d'un certain nombre, il devient relativement moins profitable d'avoir plus d'étudiants (mais toujours profitable quand même). Pour les universités qui fusionnent, il sera par contre toujours autant profitable d'avoir plus d'étudiants, quel que soit leur nombre. Cela signifie aussi que, à nombre d'étudiants égal, les universités qui ne fusionnent pas voient leurs moyens diminuer si d'autres fusionnent, puisque l'enveloppe est fermée ! Ceci doit néanmoins être nuancé car, suite à la fusion de Liège et Gembloux, la Communauté française a tout de même prévu un (petit) refinancement pour ne pas trop pénaliser les autres universités...

Avantage pour qui ? Il s'agit d'un avantage pour les étudiants dont l'université fusionne (UCL et les trois autres), mais surtout d'un désavantage pour les autres étudiants et donc d'une situation désavantageuse pour l'ensemble des étudiants de la Communauté

française. Ceux-ci pâtissent en effet d'une concurrence exacerbée (par les pouvoirs publics et l'Union Européenne) entre les universités.

Possible sans la fusion ? Les incitants financiers ne peuvent évidemment être obtenus que dans une fusion. Ceci indique par contre également qu'ils peuvent être obtenus via une autre fusion que celle-ci (cfr. Incertitudes.).

➤ ***Retour en arrière dans le PDD et scission possible de SSH***

Le PDD est le Plan De Développement. Ce plan est la dernière grande réforme qu'a connue l'UCL (sous Bernard Coulie) et qui a eu deux grandes implications : 1. réorganisation de l'université en trois secteurs (sciences humaines (SSH), sciences et technologies et sciences de la santé) qui chapeautent les facultés et les instituts. 2. Gestion séparée de l'enseignement (faculté) et de la recherche (instituts), en ce compris, des budgets attachés à ces deux missions.

Les étudiants se sont toujours opposés à ce plan craignant principalement que la différenciation des budgets d'enseignement et de recherche ne détériore encore le financement de l'enseignement (et que les professeurs soient de moins en moins incités à consacrer du temps de travail à l'enseignement). Malgré cette opposition, et celle de professeurs, de doyens et de membres des corps, le plan a été voté et est actuellement en phase d'application à l'UCL.

Pourquoi un retour en arrière ? Pour deux raisons principales : 1. les trois autres universités n'ont pas choisi ce plan et y sont majoritairement opposées. Elles ne veulent pas d'un package « Fusion+PDD » 2. L'équipe rectorale de l'UCL apparaît moins favorable au PDD que ne l'était celle de Bernard Coulie et pourrait profiter de la fusion pour remettre ce plan en cause, du moins partiellement. Les présidents d'instituts (nouvellement créés) sont néanmoins de farouches défenseurs du PDD et sont déterminés à faire valoir leurs intérêts.

Pourquoi une scission du Secteur des sciences humaines (SSH) ? Si l'université fusionne, ce secteur sera le plus gros avec 25 000 étudiants ! Ce qui apparaît peu gérable et donne à ce secteur un poids trop gros dans la structure globale (34 000 étudiants). Un secteur ESPO + une autre faculté pourrait alors être créé. Ceci répondrait à la demande du secteur lui-même où les oppositions au PDD ont toujours été les plus fortes.

Avantage pour qui ? Si l'AGL a eu raison de s'opposer au PDD, il s'agit d'un avantage pour les étudiants de l'UCL. Il s'agit pour ceux des trois autres universités, au mieux du statu quo, ou, au pire, d'un inconvénient, s'ils doivent tout de même « subir » une partie du PDD. Les autres ne sont évidemment pas concernés. Il faut néanmoins se garder de toute

conclusion hâtive car le PDD contient beaucoup d'éléments, pas tous nécessairement négatifs et qu'un peu moins de PDD ne veut pas dire un peu moins d'inconvénients ! Il faut bien sûr évaluer le résultat final ce qui, pour l'instant, est impossible.

Possible sans la fusion ? Un retour en arrière général est peu probable, tandis que la scission de SSH sera toujours d'actualité. Les oppositions dans ce secteur restent néanmoins présentes. Un scénario envisageable serait alors une application du PDD uniquement pour les sciences et technologies et pour les sciences de la santé (comme c'est le cas à la KULeuven).

➤ ***Plus grande institution et meilleure visibilité***

Au-delà du financement, le fait d'étudier dans une université plus grande et plus visible peut-être un avantage en soi pour les étudiants. On pense ici au prestige que pourra avoir la nouvelle université.

Avantage pour qui ? Marginal pour les étudiants de l'UCL, il le serait surtout pour ceux des trois autres universités, qui gagnent une mention UCLouvain sur leur diplôme (bien qu'il reste à vérifier que ceci soit perçu comme désirable à leurs yeux).

Possible sans la fusion ? Il ne semble pas...

➤ ***Harmonisation des Droits Complémentaires***

Rappel : les Droits Complémentaires sont les droits d'inscription que doivent payer les étudiants étrangers (qui ne sont pas financés par la Communauté française), pouvant aller jusqu'à 6 000 €. Les étudiants peuvent en être exonérés, moyennant certaines conditions.

Ces montants, ainsi que les conditions d'exonérations, doivent être les mêmes pour une université commune. C'est ainsi qu'ils ont été harmonisés. Ce nouveau système est déjà en place actuellement. Les conditions dans les trois autres universités étant plus avantageuses, le système harmonisé est plus avantageux pour l'UCL (mais, du coup, plus restrictif pour les autres universités.)

Avantage pour qui ? Pour les étudiants de l'UCL. Désavantageux pour ceux des trois autres universités. Au niveau global, étant donné le faible nombre d'étudiants étrangers dans ces universités, les étudiants étrangers devraient y gagner. A confirmer...

Possible sans la fusion ? Certainement : le système actuel est harmonisé alors que la fusion n'est pas réalisée et rien ne porte à croire que les quatre universités abandonneraient cette harmonisation si la fusion ne se réalise pas. Ceci d'autant plus qu'il y a actuellement une

volonté d'harmoniser ces montants au niveau de toutes les universités de la Communauté française.

Inconvénients / Menaces

Sont repris ici les éléments perçus comme menaçants ou nuisibles dans l'hypothèse ou cette fusion se produit. A priori, ces inconvénients concernent tous les étudiants au même titre ou, à tout le moins, ne sont certainement pas un avantage pour d'autres groupes étudiants. Il reste, par contre, pertinent de voir ce qu'il pourrait se passer si cette fusion ne se produisait pas, c'est-à-dire si ces inconvénients ou menaces sont évitables.

➤ *Perte de démocratie en interne*

Il s'agit d'une des principales objections qu'ont formulées les étudiants ces derniers mois. Ceci fait référence à la réorganisation des compétences entre les organes de décisions « centraux » dans l'UCLouvain.

En résumé, dans l'UCL actuelle, les deux principaux organes sont le conseil académique (Cac) où sont représentés toutes les composantes de l'université (corps, faculté, instituts, étudiants...) et le conseil d'administration (CA), composé du conseil rectoral, de membres externes à l'université et d'étudiants. Les deux conseils sont à peu près sur un pied d'égalité et doivent tous les deux donner leur accord pour les grandes décisions qui concernent l'université (comme la fusion). Pour le reste, le Cac s'occupe surtout des missions de l'université (enseignement, recherche, service à la société), tandis que le CA gère plus particulièrement les aspects budgétaires, gestion de personnel, urbanistiques,...ce qui explique la composition de chacun d'entre eux. Le conseil rectoral, présent dans ces deux conseils, joue surtout un rôle d'exécution et de proposition : il ne peut rien décider seul.

Les cartes sont redistribuées dans l'UCLouvain entre le conseil rectoral, le CA et le Sénat académique (Sac), similaire au Cac actuel. Leur composition est presque la même, à l'exception du CA, dans lequel seront maintenant représentés les autres corps de l'université (académique, scientifique, technique et organisationnel). Le principal problème est que le Sac, le plus représentatif, perd du pouvoir, en matière d'enseignement et de recherche au profit du conseil rectoral et du CA. Il y a deux problèmes à cela : 1. Le conseil rectoral est un petit groupe comprenant le recteur et des personnes avec lesquelles il collabore très fréquemment. Ce conseil est donc peu représentatif, notamment les étudiants, qui n'y sont pas représentés. 2. Le CA n'a pas pour vocation première de traiter ces thèmes. Il a non seulement beaucoup d'autres sujets à traiter, mais développe également une vision plus managériale, peu compatible avec les missions fondamentales d'une université. Ceci est particulièrement marqué pour les membres externes, majoritairement issus du monde marchand. Les corps y seront certes présents, mais leur rôle est bien plus

de représenter les intérêts de leur groupe au sein de l'université que de se préoccuper de missions transversales comme l'enseignement. Précisons en, outre, que le conseil rectoral allié aux membres externes constitue une majorité absolue au sein du CA et que le conseil rectoral a un pouvoir prépondérant dans le choix de ces externes.

Pour compléter enfin, le conseil rectoral a un pouvoir de décision dans ces matières, tandis que le CA a un pouvoir d'approbation. L'approbation signifie qu'on ne peut faire qu'accepter ou refuser et que le point est considéré comme approuvé si le CA ne remet aucun avis. Exit donc le pouvoir d'amendement !

En gros : les décisions d'enseignement et de recherche seront prises au sein d'un conseil constitué du recteur et de ses proches collaborateurs. Il ne devra faire contrôler ces décisions que par un organe dans lequel il aura la majorité absolue s'il s'allie des membres qu'il aura lui-même choisis...

Est-ce évitable sans la fusion ? La structure actuelle de l'UCL montre que oui. C'est donc largement évitable et ça l'est même dans le cadre d'une fusion. Cette organisation est, en effet, moins démocratique que l'UCL, mais également que les trois autres universités.

➤ **Cadre européen**

Il s'agit ici d'un problème de très grande envergure et dont tous les aspects ne peuvent évidemment pas être repris dans cette note.

Le plus important est de savoir que cette fusion ne se fait pas hors de tout contexte. Elle fait suite, notamment, à une volonté de la Communauté française, répondant elle-même à des politiques promues au niveau européen. Ces politiques ont été promues via deux principaux processus : La stratégie de Lisbonne et le processus de Bologne. La stratégie de Lisbonne vise à ce que l'Union Européenne devienne « l'économie de connaissance la plus compétitive au monde » tandis que le processus de Bologne cherche à harmoniser les programmes et niveau d'enseignement (bac, master, doctorat).

L'idée générale est que, pour atteindre cet objectif de compétitivité, l'Union Européenne cherche à réorganiser ses universités pour que celles-ci soient plus grandes (via les fusions), plus comparables (via les rankings) et que leur gestion soit rationalisée (via une gestion plus managériale, d'où un CA fort). Ceci pour pouvoir accroître la concurrence (vue comme saine) entre les universités à l'intérieur de l'UE et, suite à cela, faire concurrencer ces universités avec les plus grandes universités mondiales, américaines ou asiatiques. C'est en ce sens qu'on peut parler de « marchandisation de l'enseignement supérieur » : l'idée de ce processus est d'appliquer les principes économiques du marché au milieu de l'enseignement supérieur.

Bien que promu par beaucoup de dirigeants et de gouvernements, ce processus est fort décrié par les étudiants et d'autres acteurs de l'enseignement supérieur car il est vu comme non souhaitable, pour plusieurs raisons : 1. Il accroît l'inégalité dans les universités entre celles d'élite et les universités plus périphériques. Cette inégalité se reporte inmanquablement sur les étudiants, en tout cas en communauté française, où l'accès à l'enseignement supérieur est très dépendant du niveau socio-économique des parents et de l'école secondaire fréquentée. 2. Il pousse à la rationalisation des services et des programmes offerts (cfr. Infra) 3. Il demande à l'université de se conformer davantage aux « demandes » du marché de l'emploi et introduit ainsi une distinction entre les domaines d'études « peu utiles » et les autres, plus rentables. La rationalisation se fera donc dans les domaines « peu utiles », que ce soit au niveau de la formation ou des programmes de recherche. Les financements privés sont, à ce titre, encouragés. Un enseignement et une recherche universitaires indépendants du pouvoir, de certains groupes d'intérêt ou des milieux économiques sont souvent vus comme un élément très important pour garantir la démocratie d'une société. Ce mouvement de marchandisation, en soumettant l'université aux nécessités du monde économique, va dans le sens inverse.¹

Il n'est donc pas ici question de se prononcer pour ou contre le « marché » en lui-même, mais bien de savoir si ses principes (concurrence, rationalisation, inégalités) doivent être appliqués au milieu de l'enseignement supérieur.

Est-ce évitable sans la fusion ? Le processus de marchandisation dépasse le cadre de la fusion, mais celle-ci en est un élément important. Comme dit plus haut, en Communauté française, une fusion va entraîner d'autres, mais l'échec d'un projet tel que celui de l'UCLouvain pourrait, en lui-même, faire balancier et pousser en sens inverse. Ceci afin de pousser la Communauté française à revoir ses mécanismes de financement et son adhésion aux principes de Bologne et de Lisbonne, comme le font d'autres membres de l'UE.

➤ ***Rationalisation des offres d'enseignement et des services***

Les raisons qui poussent les autorités à fusionner sont maintenant connues : un financement sur base d'une enveloppe fermée et incitant aux fusions, ainsi qu'un cadre européen poussant à une concurrence accrue entre universités. Ces deux éléments poussent également à chercher à opérer des rationalisations dans le cadre de fusions.

¹ Pour plus d'informations à ce sujet, voir par exemple, l'opinion de François Schreuer (intervenant au WE AGL) : http://francois.schreuer.org/articles/20041000_bologne.html ou cet article de Sarah Corché, chercheuse au FNRS : <http://www.revue-emulations.net/archives/n-6---regards-sur-notre-europe-1/croche>

Au-delà de ce contexte général, certains arrangements institutionnels relatifs à l'UCLouvain sont aussi témoins de cette volonté :

Le conseil rectoral aura, dans l'UCLouvain, un pouvoir de décision en ce qui concerne « l'offre des programmes de premier et second cycle » et le « contenu précis des programmes de second cycle ». Ces décisions sont actuellement prises au sein des conseils et bureaux de chaque faculté, qui n'auront, dans la fusion, plus qu'un pouvoir d'avis. Ceci est tout d'abord contraire au décret « participation » qui veut que les étudiants soient représentés dans les organes où ce genre de décision est pris. Mais cela montre surtout la volonté de procéder à une centralisation de la décision pour pouvoir rationaliser et supprimer des programmes. Si l'on ne considère pas cet argument, aucune autre raison ne justifie ce transfert de compétences. Un droit de veto existe pour ce genre de décisions, mais il ne peut être actionné que par un vice-recteur d'entité, lui-même présent dans le conseil rectoral.

Par ailleurs, les projets de futures facultés, appelées Facultés Intégrées Multisites, prévoient la création de *college* et de *graduate schools*, les premières s'occupant des bacs, les secondes des masters. Tandis que les *college* seront répartis sur différents sites, les *graduate schools* ne le seront à priori que sur un seul. Ceci traduit assez clairement la volonté de garder des bacs répandus, mais de sélectionner l'offre de masters. Chaque master plus spécialisé ne serait plus organisé que sur un site. C'est également la raison pour laquelle le conseil rectoral a un pouvoir de décision en ce qui concerne le contenu précis des programmes de second cycle. Ceci correspond, en outre, au système sous lequel fonctionnent les grandes universités américaines avec des bacs accessibles, mais des masters plus rares et surtout très sélectifs, ce qui rejoint la volonté d'aligner, via un processus européen, nos universités sur les modèles anglo-saxons.

La rationalisation n'est pas nécessairement un problème en soi, mais elle le devient lorsqu'elle se fait dans un cadre non-démocratique (aucune représentation des doyens, professeurs ou étudiants dans le conseil rectoral) et que la fusion rassemble différents sites. Car, dans ce dernier cas, le problème devient un problème d'accessibilité aux études. Le fait de devoir se déplacer pour suivre une formation peut sembler peu problématique, mais il peut signifier de ne pas accéder à une formation universitaire du tout, lorsqu'on vient d'un milieu peu favorisé. Ce déplacement implique en effet, par exemple, de prendre un logement alors qu'auparavant l'université la plus proche permettait de rester chez ses parents. Ce processus pourrait donc accentuer encore les inégalités d'accès à l'université, qui sont, rappelons-le, criantes en Communauté française.

Les rationalisations à d'autres postes que l'enseignement sont bien sûr envisageables, mais il semble tout aussi difficile de faire des économies d'échelles (on mutualise les ressources) sans faire de pertes, lorsqu'il s'agit de quatre sites différents. Les autorités elles-mêmes reconnaissent

cet état de fait (un discours du recteur de Saint-Louis en atteste, voir Sam pour ce genre d'archive!)

Est-ce évitable sans la fusion ? Certainement, en partie. Ce mouvement de rationalisation est, comme expliqué, plus large que la fusion, mais celle-ci va (et a pour but) de le faciliter. Des suppressions de programmes se feront moins facilement sans cette fusion et elles devront se faire dans le cadre actuel, c'est-à-dire, via les conseils et bureaux de faculté. Notons ici qu'une fusion sur base géographique (ex. Université d'Anvers) réduit nettement ce problème.

➤ **Représentation étudiante**

Les difficultés que connaissent actuellement les membres de l'AGL à Woluwé, ainsi que les longues négociations nécessaires à la création d'une AG « globale » attestent du défi que représente une fusion telle que celle-ci pour la représentation étudiante.

L'enjeu est donc de savoir s'organiser sur plusieurs sites, mais aussi de garantir le financement (le décret « participation » est tel que le financement global garanti pour la représentation étudiante sera plus petit que la somme des financements reçus actuellement par chacun des conseils étudiants), les postes de permanents et la représentativité des étudiants (via des élections adaptées).

Les différentes fusions déjà réalisées en Communauté française ont, par ailleurs, montré que les représentants étudiants avaient, soit beaucoup de mal à s'adapter à ce nouveau cadre (UMons), soit n'arrivaient pas du tout à coopérer (HELHa).

Ceci ajouté au fait que la structure à laquelle feront face les étudiants sera une structure plus grande et plus complexe. Les difficultés rencontrées ces derniers mois pour faire connaître et accepter au groupe stratégique les revendications étudiantes en sont la meilleure preuve. En effet, ce n'est que suite à une pression accrue que la revendication sur le vice-recteur a été acceptée et celle-ci ne constituait qu'une seule demande parmi d'autres. Nous nous sentons globalement peu entendus dans ce processus et ce sentiment est partagé par beaucoup d'autres membres de la communauté universitaire.

Est-ce évitable sans la fusion ? Cela paraît assez évident.

Inconnues / Incertitudes

Sont repris ici les éléments pour lesquels, soit des éléments vont dans les deux sens, ce qui fait qu'on ne peut affirmer qu'il s'agit d'un inconvénient ou d'un avantage, soit, nous n'avons pas encore assez d'éléments pour pouvoir nous prononcer définitivement. Certains paramètres sont néanmoins déjà connus, il seront exposés ici.

➤ ***Evaluation de la fusion.***

Dans les textes fondateurs figure un texte qui prévoit l'évaluation du processus de fusion. Celle-ci se déroulerait en 2013 afin de pouvoir corriger le tir avant la réalisation complète de la fusion en 2015. L'idée même d'une évaluation est à saluer et traduit la volonté des autorités de rester à l'écoute, même dans ce genre de période, où souvent règne la tentation de faire cavalier seul. Un certain nombre de critères ont déjà été définis (tant au niveau de l'enseignement, de la recherche, que de l'internationalisation...) et devraient ainsi permettre de voir là où la fusion a apporté des avantages et là où il faut encore travailler pour qu'elle en apporte. Seulement, un certain nombre d'éléments pose question :

- L'évaluation sera commandée, pilotée et réceptionnée par le conseil rectoral, qui aura, en quelque sorte, un droit de regard, tout au long de ce processus
- Le rôle des autres organes (CA, Sac, Facultés,...) et des autres acteurs (corps, étudiants,..) est très peu précisé et aucune garantie n'existe quant à leur intégration réelle dans le processus
- A aucun moment n'est envisagée la possibilité que la fusion, , puisse faire un pas en arrière, suite au constat qu'elle a détérioré la situation, même dans un cadre très précis. (Il est même dit dans ce document que : « rien ne doit bloquer l'évolution de l'UCLouvain »)
- La plupart des indicateurs proposés sont quantitatifs.
- Rien n'est précisé quant à l'impact que pourrait avoir l'évaluation et surtout comment seront utilisées les conclusions.

Une grande confiance est demandée à tous les partenaires dans la fusion et l'on répond souvent à différents groupes en leur disant qu'ils doivent être rassurés, que le processus d'évaluation va être mis en place et que si une revendication est légitime, l'évaluation le montrera inévitablement. Les incertitudes reprises ici ne permettent, à contrario, pas, selon nous, de se reposer entièrement sur cette évaluation.

➤ ***Que se passe-t-il si l'on ne fusionne pas ?***

Il n'existe actuellement aucun plan B défini. Malgré les nombreuses demandes namuroises en ce sens, le groupe stratégique n'a pas voulu développer un projet alternatif. La seule certitude est que si une des quatre entités se prononce contre les documents fondateurs, les votes sont annulés dans les autres entités et le groupe stratégique se réunit en urgence ! Cette fusion est prévue pour quatre universités et toute modification des partenaires demandera une renégociation autour des documents fondateurs.

On peut supposer qu'un vote négatif entraînera une remise en cause assez forte de ces projets et qu'il y aurait certainement, soit un report de plusieurs années, soit l'abandon pur et simple des projets de fusion

comprenant les quatre universités. Ceci signifie que les cartes seront en tout cas redistribuées et tout l'enjeu est bien sûr de savoir l'avenir que cela réserve.

Plus concrètement pour les étudiants, à court terme, il ne se passera donc rien. Les entités continueront à exister comme elles l'ont toujours fait. L'objectif premier sera certainement à la stabilisation.

Pour savoir ce qui peut survenir à moyen ou plus long termes, il faut tenir compte des enjeux qui ont présidé à l'avènement de cette fusion et qui eux, restent globalement les mêmes. Ceci nous amène au point suivant.

➤ **Quelle alternative à cette fusion ?**

Le contexte est maintenant connu et il est certain que le refus de cette fusion n'entraînera pas, en un coup, un changement global du système ! Il est néanmoins intéressant de voir dans quel cadre d'autres solutions peuvent être pensées.

Afin de répondre à la fois à ceux qui considèrent qu'on doit avoir « les pieds sur terre » et qu'il n'y a à peu près jamais d'alternative et les autres qui aiment à penser que tout peut toujours être remis en cause, on peut lister ici différents plans B, du plan « réaliste » au plus « radical ».

A. Considérons que sont inchangeables les éléments suivants : l'UE fixe un cadre via lequel elle entend réorganiser, rationaliser et tourner vers le marché l'enseignement supérieur. La Communauté française suit, via des financements orientés, et est de toute façon peu en mesure d'être originale, vu l'étroitesse budgétaire dans laquelle elle se trouve. Le fédéral ne va pas refinancer dans les prochaines années, étant donné son budget également dans le rouge. Les universités comprennent dès lors très bien leur intérêt et voient une fusion « volontaire », c'est-à-dire non imposée par le ministre, comme un moindre mal.

A ce niveau, un facteur, non abordé jusqu'à présent, peut changer la donne : il s'agit des pôles philosophiques dans lesquels sont classées toutes les universités en Communauté française. Il y en a trois : libre non confessionnel (ex. ULB), libre confessionnel (ex. UCL) et officiel (ex. Ulg). L'UCL a choisi de s'associer à trois universités du même pôle, créant ainsi une « université catholique francophone belge », mais rien ne l'y obligeait, au-delà des affinités entretenues avec ces universités. Le décret sur les fusions d'universités laisse le champ totalement libre dans ce sens et des exemples de fusion inter-pôles existent : l'Université d'Anvers est constituée de trois anciennes universités anversoises, chacune provenant d'un pôle différent. Les personnes intéressées pourront également lire l'analyse de Michel Molitor, ancien vice-recteur de l'UCL², qui retrace

²Les transformations du paysage universitaire en Communauté française, Cahier hebdomadaire du Crisp, n°2052-2053. Un exemplaire est disponible à l'AGL!

l'histoire des regroupements d'universités, et pourront constater qu'une foule d'autres projets de fusion ont déjà existé.

Une alternative pourrait, dès lors, être de fusionner sur base géographique plutôt que sur base philosophique. Ainsi, par pur exemple, les FUCaM rejoindraient le pôle montois, Saint-Louis irait à l'ULB et l'UCL resterait libre de s'associer avec Namur, ou autre. Ce schéma paraît d'emblée beaucoup plus logique et pose beaucoup moins de problèmes, notamment en termes de rationalisation, d'accessibilités et de représentation étudiante. Il y aurait une plus-value certaine à regrouper plusieurs universités distantes de quelques centaines de mètres, plutôt que Mons avec l'UCL, à plus de deux heures de train...

B. Considérons que le niveau européen est toujours hors d'atteinte mais que le cadre de la Communauté française est plus mobile. Le climat est actuellement à de plus en plus de fusions dans cet espace et les mécanismes de financement participent à cet emballement. Seulement le rejet d'un projet de fusion de cette taille pourrait avoir un effet assez fort au niveau des autorités communautaires. Une remise en question plus générale pourrait être entamée autour de l'enseignement supérieur en Belgique, concomitamment avec une pression de plus en plus forte pour un refinancement. Un très récent rapport vient de montrer que la Belgique a laissé filer 14,3 milliards d'euros de réduction d'impôts en faveur des plus grandes sociétés (qui ont, soit dit en passant, supprimé plus d'emplois qu'elles n'en ont créé...). L'enseignement n'en demande pas tant pour bénéficier d'un refinancement qui permettrait aux universités belges de continuer à dispenser un enseignement de qualité, de proximité et dans des entités à taille humaine. Après tout, les plus grandes universités mondiales comptent toutes moins de 15 000 étudiants... Ce refinancement lui permettrait également d'assurer les objectifs de Bologne et de Lisbonne, tout en refusant la logique de fusions.

C. La recherche d'alternatives à une marchandisation de l'enseignement se poursuit à de multiples endroits d'Europe et du Monde. L'UCL pourrait participer à ce mouvement!